



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT BEAC-041-1

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

BEAC-041-1 Règlement abrogeant le Règlement BEAC-041 autorisant un emprunt de 1 516 419 \$ pour diverses interventions sur le réseau routier

a été approuvé :

- par le Conseil à la séance ordinaire du 22 septembre 2014 à 20 h;
- par les personnes habiles à voter le 20 octobre 2014;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le 29 octobre 2014.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Beaconsfield le 5 novembre 2014.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE BY-LAW BEAC-041-1

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-041-1 By-law repealing By-law BEAC-041 authorizing a loan of \$1,516,419 for various interventions on the road network

was approved:

- by Council at a regular meeting held on September 22, 2014, at 8 p.m.;
- by qualified voters on October 20, 2014; and
- by the Minister des Affaires municipales, et de l'Occupation du Territoire on October 29, 2014.

The by-law is now deposited at the City Clerk's office and available for consultation by any interested party during regular office hours.

The by-law shall enter into force upon publication.

Issued in Beaconsfield on November 5, 2014.